

N°17-03-14

L'an deux mil dix-sept, le lundi 6 mars à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 23 février 2017.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. (reçoit pouvoir de F SAGNIER) ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; LEMAIRE C. Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRENLEUX L. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. (reçoit pouvoir de B BEAUBOIS) ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. (reçoit pouvoir de H CARVALHO) ; WAVRANT M. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de E BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. (reçoit pouvoir de A CORDIER) ;

Absents excusés :

Madame CARVALHO H. (donne pouvoir à JC COYOT) ; BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à J DELRUE) ; BEAUBOIS B. (donne pouvoir à D FOURNIER) ; BOIN E. (donne pouvoir à J DELANNOY) Messieurs SENECAT D. ; SAGNIER F. (donne pouvoir à D DOURIEZ) ; CORDIER A. (donne pouvoir à G WYCKAERT) ; GALLET J.M. ; BEE D.

Monsieur Alain CLABAUT est élu secrétaire.

OBJET : MAISON DU PAPIER A ESQUERDES – ACQUISITION PAR LA CCPL

Rapporteur : Christian LEROY

Le PNR, en accord avec la Région, souhaite se désengager du portage de la Maison du Papier et de ses animations. Il a donc émis le souhait de vendre la maison du papier à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

En parallèle, le SMAGEAa, situé à Esquerdes, envisage le déménagement de ses bureaux actuels par manque de place et souhaiterait, si la CCPL se porte acquéreuse de la Maison du Papier, en devenir locataire en contrepartie d'un loyer et maintenir voire développer les animations autour de la thématique "papier" en y ajoutant un volet "eau". En plus de cette fonction "bureau du SMAGEAa", la Maison du Papier pourrait devenir un équipement d'intérêt communautaire sur les actions culturelles (avec la salle de projection existante) ou sportive avec le parc situé aux abords de l'équipement dans la continuité de notre dynamique « sport de nature ».

En synthèse, le rachat de cet équipement permettrait de maintenir le SMAGEAa sur notre territoire, de maintenir l'animation pédagogique autour de l'histoire et la fabrique du papier, d'amplifier

cette animation autour de la thématique « eau » et enfin de bénéficier d'un équipement structurant pour la CCPL dans la dynamique culturelle et sportive.

Sur la base d'une estimation du propriétaire (selon notaire à 950 000 €) révisée par les domaines à un montant de 550 000 € et après négociation avec les élus du Parc Naturel Régional, il a été convenu d'une proposition d'acquisition à 330.000 €.

En contrepartie de cet effort financier, le SMAGEAa assurerait la reprise des 2 emplois d'animation et la CCPL, l'emploi à mi-temps de l'employée d'entretien qui assurerait l'entretien de l'équipement avec une participation du SMAGEAa à ces frais.

Le rachat de la maison du papier sera conditionné à la confirmation de la venue du SMAGEAa ou structure équivalente en tant que locataire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'acquisition de la Maison du papier au prix de 330.000 € par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents utiles à cette transaction et
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs.

Pour extrait conforme.

Le Président,

